



**FFvolley**

**COMMISSION ELECTORALE FEDERALE  
PROCES-VERBAL N°1 DU 25 SEPTEMBRE 2024**

**SAISON 2024/2025**

**Présents :**

Jean-Jacques DECORDE, Président  
Serge CORVISIER, Michel ERINTCHEK, Claude DENGREVILLE

**Assistent :**

Antoine DURAND, Responsable Juridique  
Thierry BOLOMEY, Informaticien

---

**Date de publication : 02/10/2024**

## ORDRE DU JOUR

Les membres de la Commission Electorale Fédérale (ci-après la « CEF ») se sont réunis au siège social de la FFvolley afin de procéder à la préparation des élections fédérales de fin d'année 2024, avec l'ordre du jour suivant :

- **1°) Election des délégués régionaux membres de l'AG Ordinaire :**
  - Communication au LR/GSA
  
- **2°) Election des membres du CA (ELECTION DU CA : COMMENT CA MARCHE : document qui sera remis à jour par le service Communication de la FFvolley) :**
  - A – Elections de 2 collèges dans le cadre de l'Assemblée Générale Elective – qui aura lieu lors des AG Régionales (cf. CALENDRIER + DATES DES AGR connues à date) au cours desquelles les membres de la CEF auront un rôle de scrutateurs
    - a. Scrutin du collège principal ;
    - b. Scrutin du collège LNV
      - Communication aux LR/GSA + Article sur le site FFvolley
  - B – Election des 4 autres collèges hors du cadre de l'Assemblée Générale Elective (mais sur la même temporalité pour des raisons pratiques) :
    - a. Scrutin du collège arbitres
      - Communication aux licenciés Arbitre
    - b. Scrutin du collège entraîneurs
      - Communication aux licenciés Educateur Sportif
    - c. Scrutin du collège SHN (intervention formelle de la CEF sur le scrutin en commission SHN mais il faut organiser l'élection de la commission SHN en amont)
      - Communication aux SHN
    - d. Scrutin du collège Conseil National des Ligues (dont la tenue est prévue le 10 janvier) ;
  
- **3°) Points divers : Participation aux AG régionales du Président-candidat TANGUY Eric**

## DELIBERE

### DOCUMENTATION A TRANSMETTRE : Points d'informations et appels à candidatures

Hormis quelques observations dans l'objectif de peaufiner la documentation à adresser aux différents destinataires prévus, l'ensemble des éléments présentés sont validés par les membres de la CEF, avec des envois de courriers y afférents spécifiques et à des dates déterminées en fonction de l'objet de chaque scrutin :

- Le jeudi 26 septembre 2024 :
  - **ENVOI #1 - Elections des délégués régionaux (Assemblées Générales des LRvolley) - Point d'informations et appel à candidatures**
- Le vendredi 27 septembre 2024 :
  - **ENVOI #2 - Elections du Conseil d'Administration (Scrutin du collège des représentants des sportifs de haut niveau / Commission Sportifs de Haut Niveau) - Point d'informations et appel à candidatures**
  - **ENVOI #3 - Elections du Conseil d'Administration (Scrutin du collège des représentants des entraîneurs) – Point d'informations et appel à candidatures**
  - **ENVOI #4 - ENVOI #3 - Elections du Conseil d'Administration (Scrutin du collège des représentants des arbitres) - Point d'informations et appel à candidatures**
  - **ENVOI #5 - Elections du Conseil d'Administration (Scrutin du collège des représentants des entraîneurs) - Point d'informations et appel à candidatures**

## DETERMINATION DES SCRUTATEURS LORS DES AG REGIONALES

<b>GUYANE</b>	<b>GRAND-EST</b>	<b>NOUVELLE AQUITAINE</b>	<b>MAYOTTE</b>	<b>ILE DE France</b>
<b>SAMEDI 16/11/2024</b>	<b>SAMEDI 16/11/2024 (visioconférence)</b>	<b>DIMANCHE 17/11/2024 (10h00 à Talence)</b>	<b>Dimanche 17/10/2024 (9h00 - Mamoudzou)</b>	<b>Lundi 18/11/2024 (19h00 Creps de Chatenay Malabryà)</b>
DELEGUES REGIONAUX	DELEGUES REGIONAUX	DELEGUES REGIONAUX	DELEGUES REGIONAUX	DELEGUES REGIONAUX
EXECUTIF FFvolley (collège principal)	EXECUTIF FFvolley (collège principal)	EXECUTIF FFvolley (collège principal)	EXECUTIF FFvolley (collège principal)	EXECUTIF FFvolley (collège principal)
EXECUTIF FFvolley (2 représentants LNV)	EXECUTIF FFvolley (2 représentants LNV)	EXECUTIF FFvolley (2 représentants LNV)	EXECUTIF FFvolley (2 représentants LNV)	EXECUTIF FFvolley (2 représentants LNV)
<b>Conseil de Surveillance (CS)</b>	<b>Serge CORVISIER</b>	<b>Jean-Jacques DECORDE</b>	<b>CS</b>	<b>Claude DENGREVILLE</b>

<b>BOURGOGNE- FRANCHE-COMTE</b>	<b>PAYS DE LA LOIRE</b>	<b>CENTRE VAL DE LOIRE</b>	<b>HAUTS-de- France</b>	<b>GUADELOUPE</b>
<b>LUNDI 18/11/2024 (visio)</b>	<b>samedi 23/11/2024 (10h/12h aux Ponts de Cé (49))</b>	<b>SAMEDI 30/11/2024 (horaires et lieu à confirmer)</b>	<b>SAMEDI 30/11/2024 (Salon St jacques rue de Lille 59554 Neuville Saint Rémy)</b>	<b>Samedi 30/11/2024</b>
DELEGUES REGIONAUX	DELEGUES REGIONAUX	DELEGUES REGIONAUX	DELEGUES REGIONAUX	DELEGUES REGIONAUX
EXECUTIF FFvolley (collège principal)	EXECUTIF FFvolley (collège principal)	EXECUTIF FFvolley (collège principal)	EXECUTIF FFvolley (collège principal)	EXECUTIF FFvolley (collège principal)
EXECUTIF FFvolley (2 représentants LNV)	EXECUTIF FFvolley (2 représentants LNV)	EXECUTIF FFvolley (2 représentants LNV)	EXECUTIF FFvolley (2 représentants LNV)	EXECUTIF FFvolley (2 représentants LNV)
<b>CS</b>	<b>Michel ERINTCHEK</b>	<b>Michel ERINTCHEK</b>	<b>Claude DENGREVILLE</b>	<b>CS</b>

<b>MARTINIQUE</b>	<b>AUVERGNE RHONE- ALPES</b>	<b>OCCITANIE</b>	<b>CORSE</b>	<b>NORMANDIE</b>	<b>PACA</b>
<b>LUNDI 02/12/2024 (lieu à confirmer)</b>	<b>SAMEDI 07/12/2024 (horaires à confirmer - Montanay (69))</b>	<b>SAMEDI 07/12/2024 à Narbonne palais des Sports et du Travail (horaires et lieu à confirmer)</b>	<b>DIMANCHE 08/12/2024 à Corte</b>	<b>DIMANCHE 08/12/2024 (Maison départementale des sports du Calvados 5 rue Guyon de Guercheville 14200 Hérouville Saint Clair)</b>	<b>Samedi 14/12/2024 à partir de 14h00 Crepes de Boulouris</b>
DELEGUES REGIONAUX	DELEGUES REGIONAUX	DELEGUES REGIONAUX	DELEGUES REGIONAUX	DELEGUES REGIONAUX	DELEGUES REGIONAUX
EXECUTIF FFvolley (collège principal)	EXECUTIF FFvolley (collège principal)	EXECUTIF FFvolley (collège principal)	EXECUTIF FFvolley (collège principal)	EXECUTIF FFvolley (collège principal)	EXECUTIF FFvolley (collège principal)
EXECUTIF FFvolley (2 représentants LNV)	EXECUTIF FFvolley (2 représentants LNV)	EXECUTIF FFvolley (2 représentants LNV)	EXECUTIF FFvolley (2 représentants LNV)	EXECUTIF FFvolley (2 représentants LNV)	EXECUTIF FFvolley (2 représentants LNV)
<b>CS</b>	<b>Michel ERINTCHEK</b>	<b>Claude DENGREVILLE</b>	<b>Jean-Jacques DECORDE</b>	<b>Serge CORVISIER</b>	<b>Jean-Jacques DECORDE</b>

## PROBLEMATIQUES POSEES PAR LA REGLEMENTATION ELECTORALE

### *Organisation d'Assemblée Générales Régionales dans le cadre de l'Assemblée Générale Elective de la FFvolley par voie de conférence audiovisuelle*

Les membres de la CEF valident l'envoi d'un courrier adressé au Bureau Exécutif de la FFvolley sur ce sujet, comme suit :

*« Conformément aux Statuts de la FFvolley, et dans le cadre de l'organisation de l'Assemblée Générale Elective de la FFvolley qui se tiendra pendant la période de vote déterminée au cours des AGE de LRvolley, les instances dirigeantes de la FFvolley ont validé les dates d'Assemblée Générale de chaque LRvolley et les a communiquées à la Commission Electorale Fédérale (CEF).*

*Si les membres de la CEF, dont je suis le Président, ont pu se répartir la surveillance des opérations électorales dans maintes Ligues en termes de date et de logistique – avec l'aide précieuse de membres du conseil de surveillance –, l'organisation de certaines d'entre elles uniquement et seulement par voie de conférence audiovisuelle a soulevé des problématiques juridiques que nous vous soumettons par la présente.*

*En effet, si lors de la dernière élection du Conseil d'Administration de la FFvolley en début d'olympiade 2020/2024 les scrutins organisés à distance avaient été actés du fait de la propagation du COVID-19, le déroulement des Assemblées Générales Régionales par voie de conférence audiovisuelle n'est pas autorisé, hors mesures spéciales prises à l'époque par le Gouvernement.*

*En tout état de cause, la tenue des scrutins fédéraux de l'Assemblée Générale Elective de la FFvolley dans le cadre d'Assemblées Générales Régionales elles-mêmes organisées en visioconférence ne s'avère pas juridiquement sécurisée et crée un risque de contentieux électoral non négligeable sur le résultat des élections fédérales des administrateurs mandatés pour l'olympiade 2024-2028 ».*

### *Fixation de dates d'Assemblée Générale Elective Régionale en l'absence de proposition de LRvolley*

Les membres de la CEF valident l'envoi d'un courrier adressé au Bureau Exécutif de la FFvolley sur ce sujet, comme suit :

*« Conformément aux Statuts de la FFvolley, et dans le cadre de l'organisation de l'Assemblée Générale Elective de la FFvolley qui se tiendra pendant la période de vote déterminée au cours des AGE de LRvolley, puisqu'il s'avère qu'aucune date n'a été proposée avant expiration du délai par certaines Ligues Régionales (LRvolley Bretagne, Wallis & Futuna, Nouvelle-Calédonie et Réunion), il revient au Bureau Exécutif de « fixer une date et/ou de convoquer l'Assemblée Générale de la LRVolley concernée qui peut se réunir à distance et voter électroniquement via un ordinateur personnel ».*

*Si le Bureau Exécutif venait à prendre la décision de fixer des dates d'Assemblée Générale pour ces Ligues Régionales, les membres de la CEF, dont je suis le Président, préconise que celles-ci soient déterminées en début de période de vote – pour rappel prévue entre le 16 novembre et 15 décembre 2024 inclus – afin que l'Assemblée Générale de la LRvolley concernée puisse être - dans l'éventualité d'un manquement à l'injonction du Bureau Exécutif par la LRvolley - directement organisée par la FFvolley en mettant en place un vote électronique uniquement à distance et sécurisé avec transmission préalable d'identifiants de connexion individualisés, communiqués aux représentants directs des GSA dans des conditions permettant de garantir l'intégrité et la confidentialité des données.*

*En tout état de cause, la non-tenue des scrutins fédéraux de l'Assemblée Générale Elective de la FFvolley dans le cadre d'Assemblées Générales Régionales non organisées pendant la période de vote ne s'avère pas juridiquement sécurisée et crée un risque de contentieux électoral non négligeable sur le résultat des élections fédérales des administrateurs mandatés pour l'olympiade 2024-2028 ».*

*Participation de Monsieur Eric TANGUY, candidat à sa réélection à la tête de la FFvolley, aux Assemblées Générales Régionales organisées pendant la période de vote*

Les membres de la CEF valident l'envoi d'un courrier adressé au Bureau Exécutif de la FFvolley sur ce sujet, comme suit :

*« Conformément aux Statuts de la FFvolley, et dans le cadre de l'organisation de l'Assemblée Générale Elective de la FFvolley qui se tiendra pendant la période de vote déterminée au cours des AGE de LRvolley, « la période de campagne électorale pour tous les scrutins commence 60 jours avant le début de la période électorale et se termine la veille de cette date à 00h. Passé ce délai, les candidats ne doivent plus s'exprimer ni publiquement et ni sur les réseaux sociaux ».*

*En tant que président de la FFvolley, également candidat à sa réélection comme annoncé publiquement, Monsieur Eric TANGUY ne doit ainsi plus s'exprimer publiquement ni sur les réseaux sociaux à partir du 15 novembre 2024.*

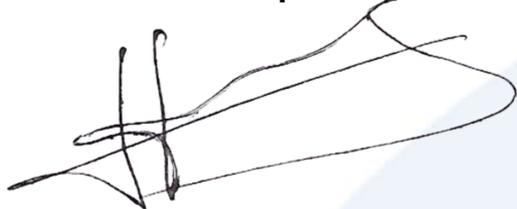
*Or, étant donné que l'« expression publique » d'un candidat n'est pas définie dans les Statuts et règlements fédéraux, il faut s'en référer à une norme supérieure, à savoir le code électoral qui dispose que sont interdits toute propagande officielle, toute réunion électorale, toute distribution de tracts, circulaires et autres documents, tout envoi au public, par voie électronique, d'un message ayant le caractère de propagande électorale, tout appel téléphonique en série des électeurs afin de les inciter à voter pour un candidat ou une candidate, toute publication d'un entretien d'un candidat ou d'un candidate par un quotidien et toute actualisation ou modification d'un site internet d'un candidat ou d'un candidate.*

*Si les Assemblées Générales des LRvolley ne peuvent logiquement pas être assimilées à des réunions électorales, la CEF entend laisser libre choix à Monsieur TANGUY de décider de l'opportunité de sa présence en tant que Président de la FFvolley à certaines d'entre elles, étant au demeurant précisé qu'il devra faire montre de retenue quant à ses déclarations officielles en tant que Président afin de ne pas pouvoir être taxé d'enfreindre l'interdiction de propagande électorale, pour rappel formellement prohibée pendant l'entièreté de la période de vote ».*

*Intervention d'un huissier pour certifier le processus de vote*

Les membres de la CEF considèrent que l'intervention d'un huissier n'est pas nécessaire « afin d'authentifier le scellement de l'urne », le nombre de membres surveillant les opérations électorales étant suffisants pour ce faire.

**Le Président de la CEF  
Jean-Jacques DECORDE**



**Le Secrétaire de Séance  
Serge CORVISIER**

